



CANADIAN
SEED
INSTITUTE INSTITUT
CANADIEN
DES SEMENCES



Agriculture et
Agroalimentaire Canada Agriculture and
Agri-Food Canada

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Modifications à la réglementation proposées à la suite d'un examen du secteur des semences

OTTAWA, ONTARIO – 5 mai 2004 – Dans le contexte d'un partenariat inédit, les représentants de l'industrie des semences ont recommandé d'importantes modifications au cadre réglementaire du secteur canadien des semences. Les modifications, si elles sont retenues, favoriseront la modernisation et la productivité de l'ensemble du secteur des semences au Canada et profiteront à tous les intervenants, des sélectionneurs jusqu'aux consommateurs.

La mise en place d'une structure de consultation permanente et multipartite pour veiller à l'accomplissement des changements et piloter un futur examen réglementaire est la recommandation la plus marquante du rapport.

Quatre partenaires de l'industrie représentant de larges pans du commerce des semences et des grains, soit l'Association canadienne des producteurs de semences (ACPS), l'Association canadienne du commerce des semences (ACCS), l'Institut canadien des semences (ICS) et Les producteurs de grains du Canada (PGC), ont profité du soutien logistique et de l'expertise professionnelle de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour procéder à un examen du secteur des semences et de son cadre réglementaire. Cette démarche a été rendue possible grâce à une contribution du Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Les recommandations formulées par le comité sont contenues dans *Le rapport du Comité consultatif du secteur des semences*, un document qui renferme une évaluation complète et une analyse en profondeur de la situation, de même que les grandes priorités pour l'avenir du secteur des semences.

Après un processus de 10 mois de consultation et de cueillette de données auprès de l'ensemble de l'industrie et comportant notamment des discussions avec des organismes internationaux du secteur des semences, le comité a proposé un certain nombre de changements, dont les principaux sont les suivants :

1. Mettre en place un organisme de consultation permanent représentant l'ensemble de l'industrie et dont le mandat serait le suivant :
 - conseiller les responsables de l'élaboration des politiques;
 - créer un mécanisme pour consulter l'industrie et obtenir ses recommandations sur les priorités à adopter et sur les changements à apporter à la réglementation et aux procédures ;
 - constituer un forum de discussion entre le secteur et l'État sur les dossiers prioritaires touchant des intervenants aux intérêts divers.
2. Réorganiser le processus d'homologation des variétés, afin de créer un système fondé sur les espèces cultivées et plus souple quant aux exigences en matière de renseignements.
3. Simplifier l'ensemble de la réglementation actuelle en vue de transférer certaines normes techniques du champ législatif vers le champ administratif.
4. Faire en sorte que le Canada continue à fournir un environnement qui tient compte des risques et encourage l'innovation. Veiller, par exemple, à ce que le Canada se conforme à l'UPOV 91 en matière de protection des obtentions végétales.

Outre l'amélioration de la souplesse et de l'adaptabilité de la réglementation, le rapport identifie d'autres éléments clés, dont l'importance d'offrir un cadre propice à l'innovation en matière de produits de la biotransformation, la rentabilité du secteur, l'acceptation par les consommateurs et la confiance des consommateurs, laissant place à une vaste discussion sur ces dossiers, tout en reconnaissant la nécessité de poursuivre le débat sur les chemins à emprunter pour bâtir l'avenir.

«C'est un examen d'une ampleur sans précédent effectué à l'instigation de l'ensemble de l'industrie pour déterminer ce qu'il faudra faire afin conserver et consolider l'excellente réputation du Canada sur les marchés intérieurs et internationaux», affirme Barry Reisener, un producteur de semences de la Saskatchewan et actuel président de l'ACPS. «C'est une étape très positive pour garantir un avenir solide et prospère à notre industrie.»

Le rapport fait état d'une évolution constante ou d'un changement dans les rôles respectifs de l'industrie et du gouvernement en ce qui a trait à la réglementation des secteurs des semences et des grains, l'industrie agissant comme conseillère auprès du gouvernement.

«Le dernier examen d'envergure du secteur des semences remontait à 20 ans, et ce type d'évaluation appliquée à l'ensemble de l'industrie n'avait jamais été effectué», précise Tom Francis, un ex-président de l'ACCS. «Je crois que tous les participants peuvent être très fiers du travail accompli et nous avons unanimement décidé de faire de la modernisation du cadre réglementaire la priorité absolue. Nous reconnaissons la clairvoyance d'AAC et la collaboration de l'ACIA, sans lesquelles le comité n'aurait pu produire ce rapport prospectif.»

Faisant écho au sentiment partagé par tous les participants, Art Enns, producteur de grains du Manitoba et représentant de Les Producteurs de grains du Canada, affirme que l'étude a été un excellent moyen pour relever le degré d'expertise de toute l'industrie. «Un nouvel organisme consultatif – axé sur les résultats – nous aiderait à poursuivre sur notre lancée. Nous avons accompli beaucoup, mais il reste encore du pain sur la planche», affirme-t-il.

Pour souligner ce point, le rapport définit trois catégories de recommandations. Les recommandations de «Catégorie A» sont celles pour lesquelles un consensus a été atteint quant au besoin *et* à la direction à prendre. Les recommandations de «Catégorie B» englobent les secteurs pour lesquels il y a consensus sur le besoin de changement, mais pas sur la direction à prendre. Enfin, les recommandations de «Catégorie C» sont celles sur lesquelles on s'est entendu sur la nécessité de poursuivre la discussion.

Le secteur des semences au Canada regroupe des chercheurs et sélectionneurs, des producteurs de semences sélectionnées, des établissements de traitement des semences, des entreprises semencières, des organismes gouvernementaux de réglementation, ainsi que des analystes du secteur des semences, des producteurs de grains et des associations corporatives.

Pour plus d'information ou pour consulter le texte intégral du rapport, visitez www.seedsectorreview.com. Ce site Web permet aussi, pendant une période de trois mois, de recueillir les commentaires sur le rapport et ses recommandations.

Pour plus d'information :

Dale Adolphe
Directeur exécutif
Association canadienne des producteurs
de semences
(613) 236-0497
adolphed@seedgrowers.ca

Cam Dahl
Directeur exécutif
Les producteurs de grains
du Canada
(613) 233-9954
cdahl@ggc-pgc.ca

D^r Bill Leask
Vice-président exécutif
Association canadienne du commerce
des semences
(613) 829-9527
bleask@cdnseed.org

Jim McCullagh
Directeur exécutif
Institut canadien des semences
(613) 236-6451
jimccullagh@csi.ics.com